

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE APTP-APASQ

En vigueur du 11 mars 2011 au 10 mars 2012

Cachets minimums - incluant 25 représentations

0 à 80 places		81 à 174 places		175 à 499 places et tournée		500 places et plus	
Décors	2 147,89 \$	Décors	2 387,72 \$	Décors	2 744,28 \$	Décors	4 773,31 \$
Costumes	2 147,89 \$	Costumes	2 387,72 \$	Costumes	2 744,28 \$	Costumes	4 773,31 \$
Éclairages	1 432,63 \$	Éclairages	1 551,48 \$	Éclairages	1 670,34 \$	Éclairages	2 387,72 \$
Son	1 432,63 \$	Son	1 551,48 \$	Son	1 670,34 \$	Son	2 387,72 \$

Redevances minimums - dès la 26^e représentation

0 à 80 places		81 à 174 places		175 à 499 places et tournée		500 places et plus	
Décors	47,76 \$	Décors	53,69 \$	Décors	53,69 \$	Décors	95,51 \$
Costumes	47,76 \$	Costumes	53,69 \$	Costumes	53,69 \$	Costumes	95,51 \$
Éclairages	29,71 \$	Éclairages	35,79 \$	Éclairages	35,79 \$	Éclairages	54,12 \$
Son	29,71 \$	Son	35,79 \$	Son	35,79 \$	Son	54,12 \$

Taux horaire minimum - services rendus (non prévus au contrat) après la 1^{re} représentation

Décors	26,53 \$
Costumes	26,53 \$
Éclairages	26,53 \$
Son	26,53 \$

Déductions et contribution sur toutes les rétributions

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	5% déduction
CSAS part producteur	13% contribution

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective APTP-APASQ